

TENUE DU CONSEIL MUNICIPAL A HUIS CLOS

Rapporteur : M. BOILEAU

A la demande de plusieurs conseillers municipaux dont notamment Véronique RAVON, Xavier DUSSAULX, William LOMBARD, et comme le prévoit l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de tenir cette séance à huis clos, compte tenu des circonstances sanitaires actuelles liées au Covid-19. De plus, il convient de noter que nous sommes toujours en zone rouge à l'heure actuelle.

Aussi, le CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité d'approuver cette proposition afin de tenir cette séance en toute sécurité en huis clos (29 voix pour).

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : M. BOILEAU

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 10 permettant à chaque élu de détenir deux procurations (au lieu d'une) et assouplissant les conditions de quorum (présence d'un tiers des membres requise),

Vu l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 (cf. note explicative),

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020,

Les élections municipales se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020 à Ludres (1er tour). Deux listes étaient candidates : "Pour Ludres, Résolument" et "Ludres Avenir".

L'élection s'est déroulée au suffrage universel direct, soumise aux règles de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Chaque liste comportait 31 candidats et 3 candidats pour siéger à la Métropole du Grand Nancy (2 titulaires et 1 suppléant).

La liste qui a obtenu la majorité des suffrages exprimés a remporté l'élection.

- "**Ludres avenir**", menée par Pierre Boileau a obtenu 1 667 voix soit 77,32 % des suffrages exprimés. Cette liste a obtenu la majorité et donc 26 sièges de conseillers municipaux et 2 sièges de conseillers communautaires au sein de la Métropole du Grand Nancy.

- "**Pour Ludres, résolument**", menée par Claude Lombard a obtenu 489 voix soit 22,68% des suffrages exprimés. Cette liste a donc obtenu 3 sièges de conseillers municipaux.

Monsieur Pierre BOILEAU, Maire sortant, ouvre la séance et déclare installés dans leurs fonctions les membres élus lors de l'élection municipale du 15 mars 2020 :

Liste "Ludres Avenir" :

- Pierre BOILEAU
- Véronique RAVON
- Xavier DUSSAULX
- Claudine BLAISE
- William LOMBARD
- Sophie MERCIER
- Philippe GOETZ
- Magali RAIK
- Joël LAMY
- Stéphanie LIIRI
- Emmanuel FOURNIER
- Dominique BERNIER
- Michel CHAUVANCY
- Sandrine GUERBER
- Rémi NOEL
- Sandrine LAVAL
- Patrick PECHINE
- Marie ROCHON
- Axel FRANCOIS
- Aurélie MOTEL
- Christian REGNIER
- Mireille HINZELIN
- Benoît PICARD
- Christine NAEGELLEN-LINEL
- Didier GOIRAND
- Chantal MARTIN

Elus communautaires : Pierre BOILEAU et Véronique RAVON

Liste "Pour Ludres Résolument" :

- Claude LOMBARD
- René BURTE
- Françoise MARCHAND

Il cède ensuite la présidence à la doyenne d'âge du conseil municipal pour présider la séance et procéder à l'élection du Maire.